Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP HCR, veuillez visiter :
caphcr.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP HCR

Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-HCR-EP1** • Durée : **Épreuve orale de 15 minutes, dont 5 minutes de préparation. Le pied de page indique également 2 h.** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Histoire : la France depuis 1789** (3 questions) — **Page 3**
2. **Géographie : espaces, transports, mobilités et tissus urbains** (3 questions) — **Page 5**
3. **Enseignement moral et civique : égalité et lutte contre les discriminations** (2 questions) — **Page 8**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://caphcr.fr/assets/annales/cap-hcr/Histoire-Géographie/2026/CAP HCR - Histoire-Géographie - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Histoire : la France depuis 1789

Le candidat analyse l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789, et le replace dans le contexte de la Révolution française. Il étudie les principes affirmés, leur portée historique et les limites du texte comme témoignage de l'égalité réelle dans la société de l'époque.

Question 1.1. Identifiez la nature, l'auteur collectif et la date du document DT 1, puis situez-le dans le contexte de la Révolution française.

Le DT 1 est un extrait de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, texte politique adopté le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante, au nom des représentants de la nation. Il est produit au début de la Révolution française : les États généraux se sont réunis en mai, puis les députés du tiers état ont formé l'Assemblée nationale. Après l'abolition des privilèges dans la nuit du 4 août, les constituants définissent les principes d'un nouvel ordre politique.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Extrait de l'article 6 de la DDHC, adopté par l'Assemblée nationale constituante le 26 août 1789, au début de la Révolution française.

Question 1.2. Expliquez deux principes politiques affirmés dans l'extrait, appuyez-vous sur des mots précis du document et confrontez ces principes à un repère historique du programme.

- **Souveraineté nationale :** la loi exprime « la volonté générale » et les citoyens concourent à sa formation, directement ou par leurs représentants.
- **Égalité devant la loi :** celle-ci « doit être la même pour tous » et l'accès aux emplois publics dépend des capacités, non de la naissance.

Ces principes prolongent l'abolition des privilèges, votée dans la nuit du 4 août 1789. Ils contestent une société d'ordres et affirment que l'autorité politique vient de la nation, tandis que les citoyens doivent être égaux en droit.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La DDHC affirme la souveraineté nationale et l'égalité devant la loi, dans la continuité de l'abolition des privilèges du 4 août 1789.

Question 1.3. Montrez la portée historique du texte et indiquez ce qu'il permet d'étudier. Présentez une limite de son témoignage pour connaître la réalité de l'égalité entre les habitants de la France en 1789.

Texte fondateur de la Révolution, la Déclaration remet en cause l'ordre privilégié et affirme des principes de souveraineté nationale, d'égalité juridique et d'accès aux fonctions selon le mérite. Elle permet donc d'étudier les idéaux politiques des constituants et la transformation des rapports entre les citoyens et la loi.

Sa portée ne doit pas être confondue avec une égalité réelle : en 1789, les femmes ne disposent pas des droits politiques reconnus aux citoyens, et les personnes réduites en esclavage dans les colonies ne bénéficient pas de cette égalité. Le texte énonce des principes, sans décrire leur application à tous les habitants.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La DDHC est un texte fondateur, mais ses principes ne garantissent pas l’égalité réelle, notamment pour les femmes et les personnes réduites en esclavage.

2. Géographie : espaces, transports, mobilités et tissus urbains

Le document DT 2 présente les modes de déplacement domicile-travail dans le centre et la périphérie de l'agglomération fictive de Valmont. Le candidat compare les mobilités à partir des données, complète des repères chronologiques sur l'évolution politique de la France et propose un aménagement argumenté.

Question 2.1. Relevez deux différences entre les déplacements des habitants du centre et ceux des habitants de la périphérie, en citant les données utiles du tableau DT 2.

Mode de déplacement	Centre	Périphérie
Voiture	35 %	70 %
Transports collectifs	40 %	20 %
À pied ou à vélo	25 %	10 %

Les habitants de la périphérie utilisent davantage la voiture : 70 % contre 35 % au centre, soit 35 points d'écart. À l'inverse, les transports collectifs représentent 40 % des déplacements au centre et 20 % en périphérie. Les modes actifs sont également plus fréquents au centre : 25 % contre 10 %. Ces données décrivent les parts des modes de déplacement domicile-travail dans chaque secteur.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La périphérie dépend davantage de la voiture ; transports collectifs et modes actifs sont plus utilisés au centre.

Question 2.2. Complétez dans le document réponse DR 1 les dates des trois repères chronologiques proposés. Présentez oralement un repère et expliquez son lien avec l'évolution politique de la France. Complétez également la liste des six documents choisis en indiquant pour chacun le thème, le titre ou sujet et la source.

Repère	Date	Événement associé
Révolution française	26 août 1789	Adoption de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
Deuxième République	1848	Proclamation de la République et instauration du suffrage universel masculin
Début de la Cinquième République	4 octobre 1958	Adoption de la Constitution

À l'oral, précisez qu'en 1848 la République est proclamée le 24 février et que le suffrage universel masculin est instauré en mars. Ce repère marque un élargissement majeur de la participation politique, même si les femmes restent exclues du vote. Pour les six documents, renseignez les références que vous avez réellement choisies, avec leur thème, leur titre ou sujet et leur source.

Dates des repères chronologiques

Rubrique	Repère ou thème	Date, titre ou référence	Événement ou source
Repère historique	Révolution française	26 août 1789	Adoption de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
Repère historique	Proclamation de la Deuxième République	1848	Établissement du suffrage universel masculin
Repère historique	Début de la Cinquième République	4 octobre 1958	Adoption de la Constitution de la Cinquième République
Document choisi 1	Thème du programme		
Document choisi 2	Thème du programme		
Document choisi 3	Thème du programme		
Document choisi 4	Thème du programme		
Document choisi 5	Thème du programme		
Document choisi 6	Thème du programme		

À compléter par le candidat.

✓ RÉPONSE À RETENIR

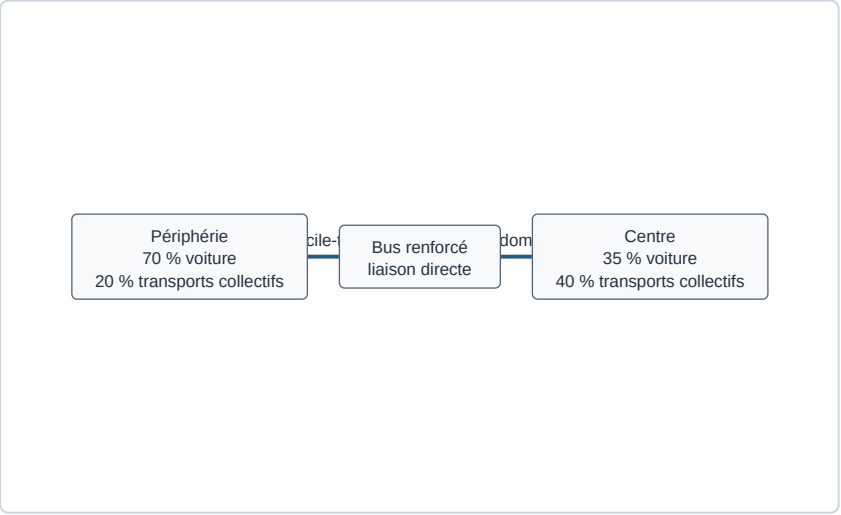
Dates : 26 août 1789, 1848 et 4 octobre 1958. En 1848, le suffrage universel masculin élargit la participation politique.

Question 2.3. Proposez une mesure d'aménagement susceptible de faciliter les déplacements entre la périphérie et le centre. Justifiez votre choix à partir des données du DT 2 et indiquez un enjeu auquel cette mesure répond.

Je propose de renforcer une ligne de bus directe entre la périphérie et le centre, avec des horaires fréquents aux heures de travail. En périphérie, 70 % des déplacements domicile-travail se font en voiture et 20 % en transports collectifs ; au centre, ces parts sont respectivement de 35 % et 40 %.

Une meilleure liaison collective peut faciliter l'accès aux emplois du centre et réduire la dépendance automobile. Elle répond ainsi à un enjeu d'accessibilité et de mobilité plus durable, sans supposer que les données fictives du tableau décrivent une agglomération réelle.

Proposition de liaison en bus entre périphérie et centre



Aménagement proposé à partir des données de mobilité du DT 2.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Renforcer les bus entre périphérie et centre pour améliorer l’accès aux emplois et réduire la dépendance automobile.

3. Enseignement moral et civique : égalité et lutte contre les discriminations

Dans un établissement de restauration, un client demande qu'un salarié ne s'occupe plus de sa table en raison de l'origine de celui-ci. Le candidat s'appuie sur l'article 1 de la Constitution de 1958 pour identifier le principe républicain concerné et proposer une réponse immédiate ainsi qu'une mesure de prévention.

Question 3.1. Quel principe républicain est mis en cause dans la situation du DT 3 ? Appuyez votre réponse sur le document d'appui.

Le principe mis en cause est l'égalité. Le client demande un traitement différent pour le salarié en raison de son origine : c'est une discrimination. L'article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958 affirme que la République « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Cette demande contredit ce principe républicain et porte atteinte à la dignité du salarié. Le responsable doit donc refuser de fonder l'affectation d'un salarié sur son origine.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La demande est discriminatoire et contredit le principe républicain d'égalité sans distinction d'origine.

Question 3.2. En tant que responsable de l'établissement, quelle réponse immédiate et quelle mesure de prévention proposez-vous ? Justifiez votre réponse par un argument civique.

Le responsable refuse calmement la demande et maintient le salarié à son poste. Il rappelle au client que l'origine ne peut justifier un traitement différent. Il veille aussi à ce que le salarié soit respecté et soutenu.

- Prévention : sensibiliser l'équipe à la non-discrimination et convenir d'une conduite à tenir face à ce type de demande.
- Justification civique : accepter la demande reviendrait à cautionner une discrimination, contraire à l'égalité et au respect des personnes.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Refuser la demande, soutenir le salarié et sensibiliser l'équipe à la non-discrimination.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Épreuve orale de l'unité UG1 du CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant, session 2026, code 26-CAP-HCR-EP1, coefficient 3. Les consignes indiquent 15 minutes, dont 5 de préparation, tandis que le pied de page affiche 2 h. Les thèmes sont la DDHC de 1789, les mobilités urbaines et la lutte contre les discriminations. L'évaluation porte sur l'analyse documentaire, les repères, l'argumentation et l'expression orale.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'article 6 de la DDHC du 26 août 1789 affirme l'égalité devant la loi et l'accès aux emplois publics selon les capacités.
- À Valmont, la voiture représente 35 % des déplacements du centre et 70 % de ceux de la périphérie.
- Les transports collectifs représentent 40 % des déplacements du centre et 20 % de ceux de la périphérie.
- L'article 1 de la Constitution de 1958 garantit l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour le document historique, identifiez sa nature, son auteur collectif, sa date et son contexte de production.
- Citez des termes précis du texte et distinguez sa portée historique des limites de son témoignage.
- Comparez les mêmes modes de déplacement entre secteurs et appuyez-vous uniquement sur les pourcentages du DT 2.
- Pour la situation civique, proposez une réponse concrète et reliez-la explicitement à l'égalité et à la non-discrimination.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment présenter efficacement un document historique à l'oral ?

Présentez sa nature, son auteur collectif, sa date et son contexte de production. Dégagez ensuite son idée principale avec des éléments précis, puis expliquez sa portée et ses limites en tenant compte de ce que le document permet réellement d'étudier.

Q : Comment comparer les déplacements du centre et de la périphérie ?

Comparez les mêmes modes de déplacement entre les deux secteurs et citez les pourcentages du DT 2. Par exemple, la voiture représente 35 % des déplacements du centre contre 70 % de ceux de la périphérie.

Q : Quelle durée retenir pour l'épreuve et comment se déroule-t-elle ?

Les consignes générales décrivent un oral de 15 minutes, dont 5 minutes de préparation, avec un thème tiré au sort et une liste de six documents à présenter. Le pied de page indique toutefois une durée de 2 h.

Q : Quels critères sont évalués à l'oral ?

L'évaluation porte sur la maîtrise des repères, l'exploitation et la mise en contexte des documents, la qualité de l'expression orale, l'argumentation et l'emploi d'un vocabulaire disciplinaire adapté. Les parties sont réparties sur 20 points.

Sujet officiel associé (PDF) : https://caphcr.fr/assets/annales/cap-hcr/Histoire-Géographie/2026/CAP HCR - Histoire-Géographie - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources CAP Commercialisation et Services en Hôtel-Café-Restaurant : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.